



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 avril 2024
(Date de convocation 05 avril 2024)

Délibération N° 20240411 – 12b

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le onze avril deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thierry Ribeiro, M. Thibaut Maurin, Mme Viviane Torné, Mme Sarah Laguerre, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, Mme Aurore Ville, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Laurent SANTUCCI, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents : M. Etienne Lay : procuration donnée à M. Alexandre PUJO-MENJOUET ; M. Sylvain Saligot : procuration donnée à M. Thibaut MAURIN, M. Jean-François Rabaud : procuration donnée à Mme Viviane Torné
Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à : Mme Aurore Ville

Secrétaire de séance : Mme Mélissa Pujo-Menjouet

Objet : VERSEMENT DE LA SUBVENTION AUX COOPERATIVES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, la commune octroie une subvention aux deux coopératives scolaires pour les activités (180€ par enfant), les fournitures scolaires (65€ par enfant) et le cadeau de Noël (15€ par enfant) offert à chaque enfant.

Pour l'année scolaire 2024/2025 les effectifs estimés sont les suivants :

- Ste Marie de Campan : 44 enfants
- Campan bourg : 33 enfants

Ste Marie de Campan

Nbre enfants >>>	44	TOTAL SUBV.
SUBVENTION : Fourniture scolaire (€/enfant)	65,00 €	2 860,00 €
SUBVENTION : Noël (€/enfant)	15,00 €	660,00 €
SUBVENTION : Subvention activités (€/enfant)	180,00 €	7 920,00 €
TOTAL		11 440 €

Campan Bourg

Nbre enfants >>>	33	TOTAL SUBV.
SUBVENTION : Fourniture scolaire (€/enfant)	65,00 €	2 145,00 €
SUBVENTION : Noël (€/enfant)	15,00 €	495,00 €
SUBVENTION : Subvention activités (€/enfant)	180,00 €	5 940,00 €
TOTAL		8 580 €

Pour rappel, les factures liées aux fournitures scolaires et aux cadeaux de Noël sont directement payées par la commune, dans la limite des montants inscrits ci-dessus.

Un versement sera effectué pour le compte des coopératives scolaires pour la subvention liée aux activités, d'un montant de :

- 7 920,00 € pour la coopérative de l'école de Ste Marie de Campan
- 5 940,00 € pour la coopérative de l'école de Campan bourg.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **Article Unique** : décide de verser à chaque association une subvention dont le montant est indiqué ci-dessus.

Date affichage : 15/04/24

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

